

## **Déclaration relative aux bénéficiaires d'un cautionnement délivré par HCCI**

[Nom de l'entreprise] [ ] 2019

[Adresse]

Messieurs,

Vous êtes actuellement le bénéficiaire d'un cautionnement/certificat de garantie délivré par HCC International Insurance Company Plc (HCCI), une compagnie d'assurance enregistrée au Royaume-Uni. Vous recevez cette notification car le cautionnement qui vous protège engage notre responsabilité.

### **Qu'est-ce qu'un cautionnement?**

Un cautionnement est le contrat légalement exécutoire qui garantit le respect des obligations entre trois parties :

- Le bénéficiaire: la partie bénéficiaire d'une obligation
- Le cautionné: la partie qui exécute l'obligation contractuelle
- La caution/le garant: la compagnie d'assurance qui garantit que le cautionné peut remplir ses obligations

Nous assurons une entreprise (le cautionné) avec laquelle vous êtes liée contractuellement et sur laquelle vous avez reçu un cautionnement/certificat de garantie, et de ce fait, nous sommes responsables de ce cautionnement, qui vous couvre (en tant que bénéficiaire) en cas de défaillance de cette entreprise.

### **Pourquoi suis-je le bénéficiaire d'un cautionnement/certificat de garantie?**

Vous êtes le bénéficiaire d'un cautionnement/certificat de garantie qui protège les engagements contractuels pris par une certaine entreprise. La mise en jeu du cautionnement/de la garantie pourra être actionnée en cas de défaillance de cette entreprise.

Dans certains secteurs, la loi requiert que les entreprises achètent/souscrivent à ce type de protections à votre bénéfice auprès d'un organisme assureur, même si vous n'en avez pas connaissance. Il se peut, par exemple, que vous ayez engagé une entreprise en bâtiment pour construire votre nouvelle maison et que cette entreprise soit légalement tenue d'acheter/de souscrire à un contrat de cautionnement/garantie pour vous protéger en cas de défaillance de celle-ci. Dans votre cas, un certificat de garantie émis par HCC International Insurance Company Plc (HCCI), vous a normalement été remis directement par l'entreprise de construction (entreprise qui a signé un contrat de cautionnement/garantie avec HCCI) avec laquelle vous avez signé un contrat de construction.

## **Pourquoi recevez-vous cette lettre ?**

Suite au référendum sur le Brexit adopté par le parlement britannique, le Royaume-Uni quittera l'Union européenne le 29 mars 2019. Nous avons donc décidé de lancer une nouvelle compagnie d'assurance européenne basée au Luxembourg, Tokio Marine Europe S.A. (TME), afin de pouvoir poursuivre et préserver nos activités d'assurance dans l'Espace économique européen (EEE). Notre portefeuille actuel de polices souscrites en dehors de notre division d'Europe continentale sera transféré à TME au moyen d'un régime de transfert de type « Part VII », selon la loi du Royaume-Uni.

Que le cautionnement qui vous protège ait été mis en place à votre demande ou dans le cadre d'une obligation légale par un entrepreneur que vous avez engagé, après ce transfert, TME deviendra l'assureur de l'entreprise avec laquelle vous êtes liée par un contrat de cautionnement, et TME sera donc responsable de ce contrat à compter du 1er janvier 2019.

## **Qu'est-ce que le transfert de type « Part VII » va changer pour vous ?**

Le transfert de nos activités à TME ne modifiera pas les termes et la continuité de nos contrats de cautionnement, ni la manière dont nous gérons nos contrats et les éventuelles demandes d'indemnisation. Il s'agit simplement d'une démarche qui nous permettra de fournir en toute confiance des polices d'assurance en Europe après le Brexit.

## **Dois-je entreprendre certaines démarches ?**

Non, vous n'avez rien à faire. Nous sommes tenus de vous faire part de ce transfert de type « Part VII », mais le but de ce courrier est purement informatif. Nous joignons à la présente une Déclaration relative aux titulaires de polices d'assurance HCCI qui explique de manière plus détaillée le transfert de nos activités à TME. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site : <https://www.tmhcc.com/en/about-us/brexit> ou envoyer un e-mail à l'adresse : [brexit@tmhcc.com](mailto:brexit@tmhcc.com)

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Barry J. Cook

Pour et au nom de

**HCC International Insurance Company Plc**